



Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

M. De Rus passe en force un marché controversé

Lors du dernier Conseil municipal du 22 novembre 2012, de nouvelles **irrégularités** ont été constatées :

- En début de séance, M. De Rus a proposé de rajouter un point qui ne figurait pas à l'ordre du jour initial, si personne n'y faisait opposition. Notre groupe d'élus s'y est opposé, mais M. De Rus a persisté et a maintenu ce point ! Or, la Loi exige d'envoyer la convocation avec l'ordre du jour 5 jours avant le Conseil municipal.

Ce point concernait l'affectation du **marché de nettoyage des bâtiments communaux** pour un montant de **118 757 € TTC**, il fait débat et aurait du être affiché sur les panneaux municipaux. En effet, **la société retenue pour ce marché est détenue** pour moitié par **une élue municipale de la liste majoritaire actuelle** Mme Moreira De Sousa, pour l'autre moitié par son mari. De plus, cette société de nettoyage travaille déjà pour la Mairie par bons de commande depuis juillet 2012 ! Et le précédent marché affecté à cette société n'a jamais été porté au vote du Conseil municipal depuis 2008. Avec ce marché il est maintenant établi qu'il existe une relation financière directe entre l'élue en question et la Mairie de St Pierre du Perray.

- Dans la liste des décisions déjà prises par le Maire, figurait un **emprunt de 600 000 €**. Nous avons déclaré qu'il n'avait pas le droit de contracter cet emprunt car cette somme dépassait le montant prévu au Budget Prévisionnel 2012. M. De Rus a répondu que si cela ne nous convenait pas, nous n'avions qu'à attaquer au Tribunal Administratif ! Cette réponse est indigne d'un élu. Par ailleurs, une meilleure gestion aurait permis d'éviter un emprunt de cette importance.

Certes, l'équipe majoritaire n'apprécie pas que nous dénoncions ces pratiques, mais notre rôle n'est pas de leur plaire, mais bien de défendre les intérêts de notre commune.

Ces nouvelles affaires viennent s'ajouter à toutes les autres déjà jugées par le tribunal administratif et dans lesquelles la municipalité a été condamnée, et celles encore en cours (voir notre site internet).

Quant au tract « Le Courrier n°2 » que vous venez de recevoir, quand on tourne la page, que de mensonges et de diffamation ! Pour couper court à toute polémique, nous tenons à votre disposition l'enregistrement intégral du Conseil municipal. Notre groupe d'élus a, comme chaque fois, joué son rôle d'opposition constructive, votant les délibérations favorables à notre commune et nous opposant à celles qui nous paraissaient néfastes ou illégales. Notre opposition est toujours **respectueuse** des personnes et des institutions, mais déterminée.

N.B. : vous remarquerez que leur tract n'est pas signé par le Président de leur Association qui n'est autre que Dominique Verots. A-t-il honte ou peur ?

Visitez notre site internet : www.pour-st-pierre-du-perray.fr

Catherine Aliquot-Vialat, Présidente de l'Association « Pour St Pierre du Perray »

Contact : 06 75 98 40 45

Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr